



ACCES DIRECT FLUVIAL AU PORT DU HAVRE : OBJECTIF 2023

Mars 2018

Le développement d'une offre multimodale massifiée au Grand Port Maritime du Havre repose sur la réalisation urgente d'un accès direct fluvial à Port 2000.

Le transbordement de la marchandise vers les modes de transport terrestres au Grand Port Maritime du Havre doit s'appuyer sur un hinterland de qualité et des interfaces en capacité d'absorber rapidement des volumes importants de conteneurs.

Depuis la réforme de 2008, les différents acteurs de la filière ont fait des efforts considérables pour proposer une offre de qualité et en croissance dans un environnement social pacifié :

- Financements privés supérieurs aux investissements publics
- Accroissement de la capacité de cale
- Développement des services et des lignes
- Productivité des Terminaux

Les Pouvoirs Publics ont de leur côté engagé une série d'aménagements d'infrastructures, pour certains déjà réalisés :

- Terminal Multimodal du Havre
- Liaison ferroviaire Serqueux – Gisors
- Ecluse de Méricourt

Mais l'efficacité et l'économie du système de transport séquanien souffrent d'une carence liée à la configuration actuelle de Port 2000 qui ne comporte pas d'accès direct à son fleuve, contrairement aux grands ports maritimes de la rangée nord.

De fait, les dernières données sur l'activité du Grand Port Maritime du Havre en 2017 attestent de l'inadaptation du système actuel de transbordement sur barge :

- Conteneurs 2017 +14.2% par rapport à 2016
- Conteneurs Hinterland 2017 +7%
- Conteneurs fluvial **-3.1%**
- Part modale fluvial **8.3%** contre 9.2% en 2016

La poursuite de cette tendance conduit à marginaliser le transport fluvial et à surdévelopper le transport routier au détriment du développement du port du Havre à court terme.

Souvent annoncé, toujours repoussé, l'accès direct fluvial doit aujourd'hui faire l'objet d'une décision dans le cadre de la révision à mi-parcours du Contrat de Plan Interrégional de la Vallée de Seine, conformément aux engagements pris par l'Etat et les Régions de la Seine.

Le contexte marqué par les assises de la mobilité, la programmation des infrastructures à la suite du rapport du COI, la Mission confiée au Préfet François PHILIZOT sur la restructuration de la gouvernance de l'axe Seine et le renforcement d'une stratégie d'axe, convergent vers la nécessité de prendre des décisions à court terme.

HAROPA Port du Havre ayant le projet d'améliorer l'accès fluvial à Port 2000, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), saisie par HAROPA Port du Havre, a organisé une concertation préalable sous l'égide d'un garant.

Madame Marianne AZARIO, garante désignée par la CNDP, vient de rendre son bilan sur la concertation qui s'est déroulée du 20 octobre 2017 et le 31 Janvier 2018.

Les signataires relèvent que le bilan fait par la Garante de la CNDP de la concertation, rejoint en tout point l'analyse des différents acteurs professionnels de la filière :

- Il n'y a pas d'alternative économique et efficace à la réalisation de l'accès direct fluvial au Port du Havre : les autres solutions sont soit des pis-aller, passage maritime, soit des solutions de complément, brouettage.
- Le projet d'accès direct ne vient pas en concurrence du chantier multimodal (qui est principalement ferroviaire) mais constitue une solution complémentaire permettant d'organiser au mieux les transports alternatifs à la route.
- Le projet d'accès direct est avec le transport ferroviaire la solution permettant de soutenir le développement du port du Havre, aujourd'hui saturé au niveau routier, et fortement concurrencé sur les flux français par les ports d'Europe du Nord.
- Le projet d'accès direct contribuera fortement à l'atteinte de l'objectif de 25% de part de marché du multimodal pour la desserte de l'hinterland fixé initialement pour 2020 conformément au plan stratégique et en droite ligne avec les enjeux de la COP 21.
- Le projet d'accès direct garantit un niveau d'optimisation du passage par le port du Havre en termes de coût et de délai pour répondre aux exigences de développement de la filière logistique, en particulier en matière d'emplois et d'investissements, sur le territoire français en général et sur l'Axe Seine en particulier, dans un contexte de progression sans précédent des trafics maritimes de conteneurs.
- Le projet d'accès direct matérialise une vision stratégique du développement du transport fluvial et permet aux acteurs de s'organiser en conséquence afin d'améliorer leur offre logistique, d'augmenter les volumes en général, la part modale du fluvial en particulier et enfin la compétitivité de tous les acteurs économiques de la filière.
- Le bilan socio-économique révèle le gain majeur que revêt la réalisation de la chatière.

Les signataires :

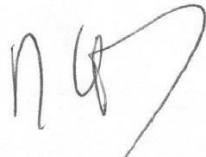
- Engagés depuis plusieurs années dans le développement d'une offre multimodale, créatrice d'emploi, de valeur et source d'efficacité,
- Persuadés que le réseau Haropa, privé d'une offre fluviale performante aux côtés des offres routières et ferroviaires, ne pourra plus soutenir sa stratégie de consolidation et de développement de l'hinterland,
- Convaincus que la sécurisation de la desserte des principaux pôles économiques apportée par les modes massifiés constitue aujourd'hui une opportunité incontestable,
- Animés par la volonté de faire grandir le potentiel du Port du Havre et de l'Axe Seine,

En appellent à une décision d'urgence en faveur de la réalisation de la chatière par le Grand Port Maritime du Havre, afin que cet ouvrage puisse être mis en service en 2023 / 2024.

Les Signataires :



Christophe BUISSON
Président de l'AMCF (Agents Maritimes et Consignataires de France)



Denis CHOUMERT
Président de l'AUTF (Association des Utilisateurs de Transport de France)

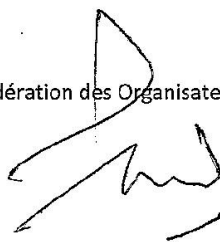


Didier LEANDRI
Président du CAF (Comité des Armateurs Fluviaux)



Michel SEGAIN
Président de la FCPAS (Fédération des Communautés Portuaires de l'Axe Seine)

Jean-Louis LE YONDRE
Président de FOTF (Fédération des Organismes de Transport de France)



Alain Verna,
Président

Alain VERNA
Président de LSN (Logistique Seine Normandie)



Christian de TINGUY

Président de l'UNIM (Union Nationale des Industries de la Manutention dans les Ports Français)



Yves FARGUES

Président de l'Union TLF (Union des Entreprises Transport et Logistique de France)



Dominique DENORMANDIE

Président du GNTC (Groupement National des Transports Combinés)



Alain ADAM

Président du MEDEF Seine Estuaire